



# L'affiche

Mai - juin 2014

2014 : élections  
professionnelles

1<sup>er</sup> degré

Enseignants

## Rémunération des suppléants

Le SPELC négocie **une amélioration** avec le ministère.  
Il exige **une grille indiciaire** avec prise en compte  
des services antérieurs pour le reclassement.

## Mouvement de l'emploi

Les responsables SPELC exigent une application rigoureuse  
de l'Accord sur l'emploi et défendent votre dossier.

## Maladie et congés payés

Un salarié qui tombe malade avant son départ en congés doit  
bénéficier d'un report si la période de maladie couvre, **en tout  
ou partie**, les congés.

Un salarié qui tombe malade **pendant ses congés** ne bénéficie  
pas de leur report.

Salariés  
des établissements

CCMD  
CCMI  
Comité ministériel

27 novembre → 4 décembre



Je vote Spelc

